

**22-09-04 Administration Générale – Marchés**

Résultat de l'appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire de la commune

Monsieur le Maire expose :

Pour la restauration scolaire et celle du centre de loisirs, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la passation d'un marché de conception et de réalisation de repas et la mise à disposition d'un site situé sur Saint-Priest en Jarez ou à proximité immédiat.

Ce marché réservé (article 36-1 de l'ordonnance du 23 juillet 2015) doit être conclu pour trois années, du 2 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> septembre 2025 sur une base de 40 000 repas maximum par an.

Lors de sa réunion du 25 août 2022, au vu de l'analyse technique et financière de l'offre, à savoir 6.60 € HT/repas, la commission d'Appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au Centre départemental d'aide par le travail, 73 rue Franklin à Saint-Etienne.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché à intervenir avec cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché à intervenir avec cette entreprise.

**Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 6 septembre 2022**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 5 septembre 2022**

### **22-09-04 Administration Générale – Marchés**

Résultat de l'appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire de la commune

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme BISACCIA  
M. BOUGAULT à Mme GEUSENS  
M. COSSEY à M. PELLEGRIN  
M. ACHARD à M. DI PAOLO  
Mme LAFON à Mme PAPIN  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :